

# **DIXIÈMES RENCONTRES CINÉMA ET VIDÉO À NICE**

23 – 28 octobre 2008

## **FICHE D'INSCRIPTION DE FILM**

TITRE :

Durée :

Format :

Réalisation :

Production :

Scénario :

Musique originale :

Musique non originale (auteur et compositeur) :

Distribution :

Résumé :

Contact :

Adresse :

Téléphone / Fax :

Mail :

Présence du réalisateur :

Oui

Non

Date :

**Je déclare avoir pris connaissance et accepté le règlement de la manifestation**

**Date et signature :**

**A remplir aussi précisément que possible et à retourner :**

**REGARDindépendant**

C/O relais des Associations

12, rue Delille

06000 Nice

**06.23.07.83.52**

Courriel : [regardindependant@gmail.com](mailto:regardindependant@gmail.com)

Blog : [www.regardindependant.com](http://www.regardindependant.com)

## **Conditions générales de projection des films**

1. Les Rencontres Cinéma et Vidéo à Nice sont ouvertes à tous les auteurs, réalisateurs et producteurs œuvrant en région Provence Alpes Côte d'Azur, aux projets nés ou tournés en région Provence Alpes Côte d'Azur sans limitation de sujet, de durée ou de format.
2. Les Rencontres Cinéma et Vidéo à Nice sont également ouvertes aux projets de toutes origines portés par une association ou un organisme œuvrant en région Provence Alpes Côte d'Azur.
3. le réalisateur et/ou producteur du film s'engage à remplir la fiche d'inscription du film fournie par l'association REGARDIndépendant aussi précisément que possible. Ces informations serviront à la communication des Rencontres ainsi que pour les déclarations aux organismes de gestion des droits.
4. Le comité d'organisation des Rencontres détermine les dates et heures de projection. Le comité partage la charge du choix des films avec les personnes et organismes sollicités pour les programmes "cartes blanches".
5. La projection des film est à priori possible dans les formats suivants : DVD, VHS, Béta, Béta SP, mini DV, super8 et 35 mm. Il appartient au réalisateur et/ou producteur du film de fournir une copie de son film dans l'un de ces formats. Les autres formats proposés seront étudiés au cas par cas.
6. La copie vidéo du film projeté devra, autant que possible, être envoyée ou déposée auprès de l'association REGARDIndépendant une quinzaine de jours avant la projection (soit avant le 10 octobre 2008).
7. Pour les films en vidéo, il sera possible d'effectuer certains réglages avant la première projection de la journée (sous réserve des caractéristiques propres aux appareils de projection). Le réalisateur et/ou producteur est responsable de la qualité et de l'intégrité de la copie présentée. Le film sera calé par le technicien de la salle.
8. Pour les films en pellicule, la projection est sous la responsabilité du technicien du cinéma d'accueil de la manifestation et soumise aux contraintes techniques et de qualité de la salle.
9. Les séances des Rencontres sont payantes. Le réalisateur et/ou producteur recevra une accréditation qui lui permettra de participer librement à toutes les séances des rencontres et cinq invitations pour deux personnes pour la séance présentant son film. Le réalisateur et/ou producteur pourra demander le bilan financier de la manifestation auprès de l'association REGARDIndépendant .
10. Le réalisateur et/ou producteur est seul responsable du contenu visuel et sonore de son œuvre. Ce contenu n'engage que son auteur.
11. La participation aux Rencontres implique l'acceptation des présentes conditions.

\*\*\*\*\*

### **REGARDIndépendant**

C/O relais des Associations

12, rue Delille

06000 Nice

**06.23.07.83.52**

Courriel : [regardindependant@gmail.com](mailto:regardindependant@gmail.com)

Blog : [www.regardindependant.com](http://www.regardindependant.com)